

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2647

29 octobre 2008

### SOMMAIRE

Apax Maple 1 Sàrl .....	127051	Jeancel .....	127012
Apax Maple 2 Sàrl .....	127052	Mag Holdings S.A. ....	127032
Aslan S.à r.l. ....	127049	Marvest Holding S.à r.l. ....	127029
Athéna Luxembourg S.A. ....	127052	Mira Trading S.à r.l. ....	127031
Centrum Development S.à r.l. ....	127013	Molico S.A. ....	127025
Compagnie Générale Intereuropa S.A. ...	127056	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A. ...	127026
CPI Asia Court House S.à r.l. ....	127034	Olky International Holding S.A. ....	127037
CPI Asia II Holdings S.à r.l. ....	127034	Oronat S.A. ....	127031
ESS .....	127025	PaaLim S.A. ....	127050
European Real Estate Investments S.A. .	127042	Phasecast S.A. ....	127041
Fevamotinico S.à r.l. ....	127016	Premium Immobilière S.A. ....	127037
Financière Longwy S.A. ....	127036	Sapiens Technology .....	127043
Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS .....	127011	Satcolux S.A. ....	127024
Gilmour S.A. Holding .....	127033	SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l. ....	127017
Gozewijn S.A. ....	127041	Sintex Holding S.A. ....	127049
Gyges .....	127032	SW III Limited .....	127043
Ichor Investments S.A. ....	127047	Tollamen SPF, S.A. ....	127045
Ichor S.A. ....	127035	Utilifin .....	127025
Immoscout S.à r.l. ....	127038	Woco S.A. ....	127040
International Sailing Boats Holdco S. à r.l. .....	127013	Xola Management Sàrl .....	127010
		Xola Management Sàrl .....	127011

**Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.001.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of September.

Before Us, Maitre Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CMI INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of England and Wales, registered at the Companies House in England and Wales under number 5024469, having its registered office at 54, Baker Street London W1U 7DA (United Kingdom),

here represented by Mrs Valérie Strappa, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Xola Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 130.001, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on June 15, 2007, published on September 5, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1885.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the financial year of the Company currently starting on January 1st, 2008 and ending on December 31, 2008, in order to have the current financial year ending on January 31, 2008 and the next company's financial years running from February 1st to January 31 of the following year.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 14 of the articles of incorporation as follows:

**Art. 14. Accounting Year (first paragraph).**

"14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of February of each year and end on the thirty-first day of January of the following year."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CMI INVESTMENTS LTD, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et de Wales, inscrite au registre de commerce à Angleterre et Wales sous le numéro 5024469, ayant son siège social à 54, Baker Street Londres W1U 7DA (Royaume-Uni),

ici représentée par Madame Valérie Strappa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée Xola Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.001, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 septembre 2007, numéro 1885.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

127011

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008 de façon à avoir cet exercice social se terminant le 31 janvier 2009 et les prochains exercices sociaux commençant le 1<sup>er</sup> février et finissant le 31 janvier de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts de la Société et lui donne la teneur suivante:

**Art. 14. Exercice social (premier alinéa).**

«14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, l'édit comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Valérie Strappa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2008, LAC/2008/38431. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur* (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008133338/202/79.

(080155739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.001.

En date du 8 septembre 2008, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 30.032 de son répertoire, l'acte modificatif des statuts de Xola Management S.à r.l, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.001

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la version française de la première résolution prise par ladite assemblée générale des actionnaires qu'il y a lieu de lire comme suit:

«L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008 de façon à avoir cet exercice social se terminant le 31 janvier 2008 et les prochains exercices sociaux commençant le 1<sup>er</sup> février et finissant le 31 janvier de l'année suivante.»

en lieu et place de:

«L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008 de façon à avoir cet exercice social se terminant le 31 janvier 2009 et les prochains exercices sociaux commençant le 1<sup>er</sup> février et finissant le 31 janvier de l'année suivante.»

Senningerberg, le 13 octobre 2008.

Paul Bettingen

*Le notaire*

Référence de publication: 2008133340/202/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04699. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080155739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008133245/242/13.

(080155717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Jeancel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 163-165, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.964.

---

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "JEANCEL", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1144 du 13 juin 2007.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir :

La société civile de droit français FINANCIERE GIANNINI, sise à Houilles (F), 65 boulevard Henri Barbusse, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles (F) sous le numéro 452 232 473,

ici représentée par Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée " ne varietur " par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises et sur ordre du jour conforme :

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu à L-8009 Strassen, 163-165, route d'Arlon de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante :

" Le siège social est établi à Strassen. "

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission d'un gérant, Monsieur Frédéric Monceau et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée :

Monsieur Elio GIANNINI, né à Vienne (Autriche), le 25 février 1943, gérant de sociétés, demeurant 9, rue Charles Laffitte F - 92 200 Neuilly-sur-Seine.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit :

- Monsieur Elio Giannini, prénommé,
- Monsieur Jean-Charles Giannini, avec comme nouvelle adresse 14 Denbigh Street London SW1V 2ER (UK).

*Quatrième résolution*

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : P. DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40454. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133429/242/46.

(080155883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 153.450,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008133263/242/13.

(080155858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MATIGNON ABBEVILLE, a company incorporated under the laws of France, with registered office at 83, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, registered with the Register of Companies of Paris under number 392.843.298,

2) PARINVEST, a company incorporated under the laws of France, with registered office 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, registered with the Register of Companies of Paris under number 483 872 040,

all here represented by Mr. Giovanni La Forgia, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Paris, on September 26th, 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I.- They are the shareholders (the Shareholders) of CENTRUM DEVELOPMENT S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on January 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 479 of May 23, 2005 (the Company). The article of association have been amended for last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated on 31st of March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1313, on 29th of May 2008.

II.- The Company's share capital is presently set at EUR 212,500.- (two-hundred and twelve thousand and five hundred Euro) represented by one hundred (100) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, 200 class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) 200 class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), 200 class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), 200 class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), 200 class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), 200 class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), 200 Class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and 200 Class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share) having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

III.- That the agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 25,000,- to bring it from its present amount of EUR 212,500.- to EUR 237,500,- by the creation and issue of a new class of tracking shares, to be referred to as "Class I "tracker" shares" comprising 200 new shares with a par value of EUR 125,- each.

2. Subscription of 200 "Class I "tracker" shares" by Parinvest S.A.S. and payment by contribution in cash;

3. Amendment of the Articles of Incorporation accordingly.

4. Miscellaneous.

IV.- That the Shareholders have taken the following resolutions:

127014

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of 212,500.- (two hundred and twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 25, 000.- (twenty-five thousand Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 237,500.- (two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro) by way of the creation and issue of 200 (two hundred) new Class I "tracker" Shares of the Company, with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by contribution in cash of an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro).

*Subscription - Payment*

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash as follows and in the following proportion:

Thereupon, Parinvest, prenamed, represented by thereabove mentioned, declares to subscribe 200 Class I "tracker" Shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR).

The amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend the article 5 of the Articles of association, which shall henceforth read as follows:

" The corporate capital of the Company is fixed at EUR 237,500.- (two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro) represented by one hundred (100) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, 200 class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) 200 class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), 200 class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), 200 class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), 200 class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), 200 class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), 200 Class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), 200 Class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share) and 200 Class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. "

Thus each class (or category) of tracker shares will be allocated to a specific investment and will entitle to the Net Result of such Investment as set out in article 21 of these Articles.

The Class A Shares shall track the performance and return of Centrum Poznan S.à r.l.

The Class B Shares shall track the performance and return of Centrum Gdynia S.à r.l.

The Class C Shares shall track the performance and return of Centrum Wroclaw S.à r.l.

The Class D shall track the performance and return of Centrum Toruń S.à r.l.

The Class E shall track the performance and return of Centrum Weiterstadt S.à r.l.

The Class F shall track the performance and return of Centrum Alexa S.à r.l.

The Class G shall track the performance and return of Centrum Leto S.à r.l.

The Class H shall track the performance and return of Centrum Julianow S.à r.l.

The Class I shall track the performance and return of Silberhorn S.à r.l.

The Company may also create and issue tracker shares of new class to be defined. Any issue of a new class of shares will have to be approved by the sole shareholder or by the majority of shareholders representing the three quarter of the share capital in accordance with article 13.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

*Costs - Declaration*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MATIGNON ABBEVILLE, une société de droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392.843.298,

2) PARINVEST, une société de droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 483 872 040,

toutes ici représentées par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Paris, le 26 Septembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les associés (les Associés) de CENTRUM DEVELOPMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 479 du 23 mai 2005 (la Société). Que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1313 du 29 mai 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 212.500,- (deux cents douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, 200 parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), 200 parts sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), 200 parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), 200 parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), 200 parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), 200 parts sociales de classe F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), 200 parts sociales de classe G traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et 200 parts sociales de classe H traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 25.000.- pour le porter de son montant actuel de EUR 212.500.- à EUR 237.500.-, par la création et l'émission d'une nouvelle classe de parts sociales traçante, intitulée " Classe I " traçantes " " comprenant 200 nouvelles parts d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

2) Souscription des 200 Parts Sociales traçantes de Classe I " traçantes " par Parinvest SAS et libération en espèces

3) Modification subséquente des statuts.

4) Divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 212.500.- (deux cents douze mille cinq cents euros) à EUR 237.500.- (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 200 (deux cents) Parts Sociales nouvelles de Classe I "traçantes" de la Société d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par apport en espèces de ce montant de EUR 25.000,- (vingt cinq mille euros).

#### *Souscription - Libération*

Cette augmentation de capital a été souscrite et libérée en espèces comme suit et dans les proportions suivantes:

Intervient PARINVEST, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire les 200 (deux cents) Parts Sociales de Classe I "traçantes" et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de 25.000.- EUR (vingt cinq mille euros).

Le montant de 25.000.- EUR (vingt cinq mille euros), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 237.500,- (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, 200 parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), 200 parts

sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), 200 parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), 200 parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), 200 parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), 200 parts sociales de classe F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), 200 parts sociales de classe G traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), 200 parts sociales de classe H traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H) et 200 parts sociales de classe I traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe I et individuellement une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. "

Ainsi, chaque classe (ou chaque catégorie) de parts sociales traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Résultat Net de cet Investissement tel que défini à l'article 21 des présents statuts.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de Centrum Poznan S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de Centrum Gdynia S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de Centrum Wroclaw S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de Centrum Toruń S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de Centrum Weiterstadt S.a.r.l.

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et le rendement de Centrum Alexa S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe G traceront la performance et le rendement de Centrum Leto S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe H traceront la performance et le rendement de Centrum Julianow S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe I traceront la performance et le rendement de Silberhorn S.à.r.l.

La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes de nouvelle catégorie à définir. Toute émission de nouvelle catégorie de parts devra être approuvée par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de l'article 13.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote."

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : G. LA FORGIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39975. - Reçu cent vingt-cinq Euros (0,50% = 125.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133427/242/203.

(080155871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

#### **Fevamotinic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.246.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008133256/5770/12.

(080155747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.230.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S. à r.l., a Luxembourg law société à responsabilité limitée with its registered office at 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register for Commerce and Companies under number B 139.203, here represented by Mrs. Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated October 8th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form - corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13" S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

#### **Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

**Chapter V.- Business year**

**Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

##### Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

##### *Subscription - payment*

The capital has been subscribed as follows:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l. ....	12,500 Shares
Total: .....	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1,500).

##### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Johannes Haecker, Managing Bank Director, born on 1 November 1967 having his professional address at 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Daniel Josef Kranz, born on 10 March 1972 in Trier, Germany, having his professional address at 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.203, représentée par Mdm. Corinne Petit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13" S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, parts

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre III.- Gérance

### Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le « Conseil de Gérance »).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

### Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l. ....	12,500
Total: .....	12,500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro (€ 1.500).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Johannes Haecker, Managing Bank Director, né le 1 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle à 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Monsieur Daniel Josef Kranz, né le 10 March 1972 à Trier, Allemagne ayant son adresse professionnelle à 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le siège social de la Société est établi à 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C: Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 octobre 2008. LAC/2008/41281. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008131936/5770/420.

(080154039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

### **Satcolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 63.624.

#### *Extrait de l'AGE du 10 septembre 2008*

Il résulte de l'AGE du 10 septembre 2008 que la décision suivante a été prise:

- Modification du siège social, à savoir: transfert vers Satcolux SA, route de Bigonville - 14, L-8832 Rombach

Monsieur BOSSICARD Philippe  
*Le président*

Référence de publication: 2008131544/1067/15.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2008, réf. DSO-CV00073. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080153889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Utilifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.741.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et actant la démission de l'administrateur Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement au no. 51, rue de Strasbourg, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Madame Anne Huberland, employée privée, demeurant professionnellement au no. 51, rue de Strasbourg, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Madame Sylvie Schartz, employée privée, demeurant professionnellement au no. 51, rue de Strasbourg, L-2213 Luxembourg, administrateur,

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2008132594/1051/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02150. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Molico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.821.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008133214/7857/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05569. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**ESS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.213.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008133255/202/12.

(080155736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.115.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Tom Storck, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole general partner and manager (the Managing Shareholder) of OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., société en commandite par actions organised under the law of Luxembourg, with registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.115 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Managing Shareholder of the Company on June 16, 2008 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 16, 2006, number 959 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 26, 2007, number 714.

2. Article 5 of the Articles reads in its relevant parts as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,537,026.25 (one million five hundred thirty-seven thousand twenty-six euros and twenty-five cents) consisting of one (1) participating management share with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) held by the Managing Shareholder (the Management Share) and of 1,229,620 (one million two hundred twenty-nine thousand six hundred twenty) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each held by the Limited Partners (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share, together with the Management Share, the Shares), fully paid up.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000.- (two hundred million euros) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 158,770,379 (one hundred fifty-eight million seven hundred seventy thousand three hundred seventy-nine) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each and an aggregate par value of EUR 198,462,973.75 (one hundred ninety-eight million four hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-three euros and seventy-five cents).

5.3 The Managing Shareholder is authorised for a period of 5 (five) years starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, on one or more occasions within the limit of the authorised share capital, by the issue of Ordinary Shares of the Company, each with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents);

(ii) to determine, the time and place of the issue of such Ordinary Shares;

(iii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Ordinary Shares; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase and to amend Article 5 of the Articles of Association and the register of Shareholders of the Company accordingly."

3. The Managing Shareholder resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,437.50 (fifteen thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents), so as to bring the share capital of the Company from its amount of EUR 1,537,026.25 (one million five hundred thirty-seven thousand twenty-six euro and twenty-five cents) consisting of 1 (one) participating management share, and of 1,229,620 (one million two hundred twenty-nine thousand six hundred twenty) ordinary shares,

having a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, to the amount of EUR 1,552,463.75 (one million five hundred fifty-two thousand four hundred sixty-three euro and seventy-five cents) by way of the creation and issue of 12,350 (twelve thousand three hundred fifty) new ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each and a subscription price of EUR 10.- each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company (the New Shares) to Mr. Mike Fraine, Mr. Peter Pickthall, Mr. Phil Griffin, Mr. Sam Wrist, Mr. Ryad Apasa, Mr. Derek Yates, Mrs. Sarah Goodhew, Mr. Costas Moraitis, Mrs. Kim Newell, Mr. Martin Williams, Mr. Mark White, Mr. Cameron Choules, Mr. Gerrit Schuuman, Mr. Wolfgang Pinzer, Mr. Martin Nicksch, Mr. Martin Lindemann and Mr. Siegfried Rodefeld having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers),

(b) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3 of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and approve and accept the subscription of the New Shares by the Subscribers, and

(c) appoint and empower any lawyer of Loyens & Loeff, (i) to represent the Managing Shareholder of the Company before a Luxembourg notary public in order to record the above share capital increase and to amend Article 5 of the Articles, (ii) to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and (iii) to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the aggregate amount of EUR 123,500.- (one hundred twenty-three thousand five hundred euro) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an aggregate amount of EUR 123,500.- (one hundred twenty-three thousand five hundred euro) to the Company was allocated as follows:

(i) the amount of EUR 15,437.50 (fifteen thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents) to the nominal share capital of the Company, and

(ii) an amount of EUR 108,062.50 (one hundred eight thousand sixty-two euro and fifty cents) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, articles 5.1 and 5.2 of the Articles are amended so that they shall read as follows:

" 5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,552,463.75 (one million five hundred fifty-two thousand four hundred sixty-three euro and seventy-five cents) consisting of one (1) participating management share with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) held by the Managing Shareholder (the Management Share) and of 1,241,970 (one million two hundred forty-one thousand nine hundred seventy) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each held by the Limited Partners (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share, together with the Management Share, the Shares), fully paid up.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000.- (two hundred million euro) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 158,758,029 (one hundred fifty-eight million seven hundred fifty-eight thousand twenty-nine) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each and an aggregate par value of EUR 198,447,536.25 (one hundred ninety-eight million four hundred forty-seven thousand five hundred thirty-six euro and twenty-five cents). "

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Tom Storck, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de l'associé commandité et gérant (l'Associé commandité) de d'OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue

Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.115 (ci-après la Société),

conformément aux décisions prises par l'Associé commandité de la Société en date du 16 juin 2008 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représentant l'Associé commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 959 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 avril 2007, numéro 714.

2. L'Article 5 des Statuts dans les parties concernées a la teneur suivante:

"5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.537.026,25 (un million cinq cent trente-sept mille vingt-six euros et vingt-cinq cents) représenté par 1 (une) action de participation à la gestion (de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) détenue par l'Actionnaire commandité (l'Action de commandité) et de 1.229.620 (un million deux cent vingt-neuf mille six cent vingt) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune détenues par les actionnaires commanditaires (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de commandité, les Actions), entièrement libérées.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 200.000.000,- (deux cents millions d'euros) et l'Associé commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de 158.770.379 (cent cinquante-huit millions sept cent soixante-dix mille trois cent soixante-dix-neuf) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et d'une valeur nominale totale de EUR 198.462.973,75 (cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-deux mille neuf cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents).

5.3 L'Associé commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans commençant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société à :

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs occasions, dans le cadre du capital autorisé, par l'émission d'Actions Ordinaires de la Société, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) ;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions Ordinaires ;

(iii) renoncer ou limiter les droits de souscription préférentielle des Actionnaires dans le respect de cette ou ces émissions d'Actions Ordinaires ;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital sans exception, et de modifier l'article 5 des Statuts et, par conséquent, le registre des Actionnaires de la Société."

3. L'Associé commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:

(a) d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de EUR 15.437,50,- (quinze mille quatre cent trente-sept euros et cinquante cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant de EUR 1.537.026,25 (un million cinq cent trente sept mille vingt-six euros et vingt-cinq cents) représenté par 1.229.620 (un million deux cent vingt-neuf mille six cent vingt) actions ordinaires et de 1 (une) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de EUR 1,25,- (un euro et vingt-cinq cents) chacune, à un montant de EUR 1.552.463,75 (un million cinq cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-trois euros et soixante-quinze cents), par la création et l'émission de 12.350 (douze mille trois cent cinquante) nouvelles Actions Ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et d'un prix de souscription de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de la Société déjà existantes (les Nouvelles Actions) à M. Mike Fraine, M. Peter Pickthall, M. Phil Griffin, M. Sam Wrist, M. Ryad Apasa, M. Derek Yates, Mme Sarah Goodhew, M. Costas Moraitis, Mme Kim Newell, M. Martin Williams, M. Mark White, M. Cameron Choules, M. Gerrit Schuuman, M. Wolfgang Pinzner, M. Martin Nicksch, M. Martin Lindemann et M. Siegfried Rodefeld, qui ont souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Actions comme il est décrit dans les Résolutions (les Souscripteurs),

(b) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 5.3 des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et approuve et accepte la souscription aux Nouvelles Actions par les Souscripteurs et

(c) de nommer et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff afin de (i) représenter l'Associé commandité devant un notaire à Luxembourg afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée et de modifier l'Article 5.1 des Statuts, (ii) modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et (iii) procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Actions dans le registre des Actions de la Société.

4. Les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par les Souscripteurs, la somme totale de EUR 123.500,- (cent vingt-trois mille cinq cents euros) a été versée à la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

5. L'apport en numéraire d'un montant total de EUR 123.500,- (cent vingt-trois mille cinq cents euros) versé à la Société a été alloué comme suit :

(i) le montant de EUR 15.437,50 (quinze mille quatre cent trente-sept euros et cinquante cents) au compte capital social de la Société, et

(ii) le montant de EUR 108.062,50 (cent huit mille soixante-deux euros et cinquante cents) au compte prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, les articles 5.1 et 5.2 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

" 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.552.463,75 (un million cinq cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-trois euros et soixante-quinze cents) représenté par 1 (une) action de participation à la gestion (de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) détenue par l'Actionnaire commandité (l'Action de commandité) et de 1.241.970 (un million deux cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune détenues par les actionnaires commanditaires (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de commandité, les Actions), entièrement libérées.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 200.000.000,- (deux cent millions d'euros) et l'Associé commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de 158,758,029 (cent cinquante-huit millions sept cent cinquante-huit mille vingt-neuf) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et d'une valeur nominale totale de EUR 198.447.536,25 (cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent trente-six euros et vingt-cinq cents). "

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé : T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27743. - Reçu six cent dix-sept Euros cinquante cents (0,50% = 617,50.- EUR.

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133428/242/204.

(080155878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

### **Marvest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.777.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Régis Galiotto, employee, residing in Luxembourg

"the proxy-holder"

acting as a special proxy of Mr Martti Malka, residing in 3, Ritokalliontie, FIN-00330 Helsinki,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on September 4th, 2008 which, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

1. That the holding company Marvest Holding S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B nr. 74.777, with registered office in Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, on March 3rd, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 470 of July 4th 2000.

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 27.000 (twenty-seven thousand Euro) divided into 270 (two hundred and seventy) shares of EUR 100 (hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the holding company Marvest Holding S.à r.l.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the holding company Marvest Holding S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxy-holder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of Alter Domus S.à .r.l., L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Galiotto, employé, résidant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Martti Malka, 3 Ritokalliontie, FIN - 00330 Helsinki,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 septembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding Marvest Holding S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B nr. 74.777, ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 3 mars 200, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 470 du 4 juillet 2000

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 27.000 (vingt-sept mille euros) divisé en 270 (deux cent septante) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding Marvest Holding S.à r.l.

4. Que son mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée holding Marvest Holding S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de Alter Domus S.à r.l., L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39086. - Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133380/211/86.

(080156000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Oronat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 109, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.565.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 septembre 2008, acte n° 505 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008133261/208/14.

(080155807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Mira Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 98.068.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MIRA TRADING S. à r.l.", ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98068, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2003 publié au Mémorial C numéro 134 du 3 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée au gérant;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Vincent ZIELONKA, employé privé, demeurant à L-2380 Luxembourg, 13, rue Charles Quint, né à D-Heilbronn, le 9 octobre 1973.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au gérant de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation : LAC/2008/21774. - Reçu douze euros (12.- €) euros.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2008.

Joseph Elvinger.

Référence de publication: 2008133433/211/62.

(080155951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Gyges, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008133253/242/12.

(080156067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Mag Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 146.308.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008133257/5770/13.

(080155753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Gilmour S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.848.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.433, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding GLIMOUR S.A. HOLDING, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 18 mars 2004.

- La société a actuellement un capital social de EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) représenté par 350 (trois cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A..

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société GLIMOUR S.A. HOLDING. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société GLIMOUR S.A. HOLDING.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société GLIMOUR S.A. HOLDING.

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : J. Reckinger et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40213. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133430/242/43.

(080155988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**CPI Asia II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. CPI Asia Court House S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.890.

In the year two thousand and eight, on the ninth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Arlette SIEBENALER, employee, professionally residing in Luxembourg,

as proxyholder on behalf of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, being the sole member of CPI Asia Court House S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, incorporated by a notarial deed on the 8th of January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 522 of March, 1, 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Change of name of the Company's name from "CPI Asia Court House S.à r.l." into "CPI Asia II Holdings S.à r.l." and therefore restate article 4 of the articles of incorporation pursuant to the above change of name, which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name "CPI Asia II Holdings S.à r.l."

The sole member then took the following resolution:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company from CPI Asia Court House S.à r.l. to CPI Asia II Holdings S.à r.l. and to consequentially amend article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name "CPI Asia II Holdings S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu :

Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, étant l'associé unique de CPI Asia Court House S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, constituée suivant acte notarié en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants :

- Changement du nom de la Société de " CPI Asia Court House S.à r.l. " en "CPI Asia II Holdings S.à r.l." et en conséquence modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "CPI Asia II Holdings S.à r.l."."

Ensuite l'associé a pris la résolution suivante:

127035

*Résolution unique*

Il est décidé de changer le nom de la Société de CPI Asia Court House S.à r.l. en "CPI Asia II Holdings S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "CPI Asia II Holdings S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41519. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133431/242/71.

(080155898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Ichor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.553.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Richemont S.A., a société anonyme organised under Luxembourg law, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 165.76 (the "Sole Shareholder")

represented by M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 September 2008,

being the Sole Shareholder of, and holding all the shares in issue in, "Ichor S.A." (the "Corporation"), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on 8th March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 4 of 5th January 1994 and registered with the RCS under number B 45.553. The articles of association of the Corporation were amended for the last time by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 225 September 2008, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of all of the one million five hundred thirty nine thousand one hundred and fifty seven (1,539,157) shares with no par value in issue in the Corporation.

(B) The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Corporation.

(C) The Sole Shareholder decides hereby to dissolve and liquidate the Corporation, to acknowledge the state of the Corporation's assets and liabilities, to have all assets of the Corporation transferred to itself and to assume the obligations of the Corporation which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Corporation is closed. The Sole Shareholder will assume the function of liquidator.

(D) The Sole Shareholder decides to fully discharge the board of directors and statutory auditor of the Corporation for the due performance of their duties up to this date and that the books and documents of the Corporation shall be lodged during a period of at least five years at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Richemont S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous numéro B 165.76 (l'«Actionnaire Unique»)

représentée par M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 25 septembre 2008,

étant le seul actionnaire de et détenant la totalité des actions en émission de «Ichor S.A.» (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro C-4 du 5 janvier 1994 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.553. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 25 septembre 2008, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

(A) L'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les un million cinq cent trente neuf mille cent cinquante sept (1,539,157) actions émises de la Société.

(B) L'Actionnaire Unique a parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

(C) L'Actionnaire Unique décide par la présente de dissoudre et liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transférés à l'Actionnaire Unique et d'assumer les obligations de la Société résultant de ces actifs, et décide ainsi que la liquidation de la Société est close. L'Actionnaire Unique assumera la fonction de liquidateur.

(D) L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que (sur demande de la partie comparante), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. LATTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40422. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133437/242/77.

(080155986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Financière Longwy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 121.307.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008133466/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05940. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Premium Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.960.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008133468/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05941. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Olky International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.  
R.C.S. Luxembourg B 63.975.

L'an deux mil huit, le huit octobre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A.", avec siège social à L-1371, Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 481 du 1<sup>er</sup> juillet 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 38 du 8 janvier 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.975.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures et est présidée par Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261, Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie SCHEER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261, Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Franck ROUAYROUX, administrateur de sociétés, demeurant à L-5842, Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.

*Composition de l'assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-1371, Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-5842, Hesperange, 1, Am Weichbaendchen;
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Hesperange."

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente euros et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-neuf cents (EUR 30,98669.-), représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1371, Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.

##### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Hesperange."

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

#### Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à six cents euros (EUR 600.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Franck ROUAYROUX, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008, Relation: LAC/2008/41047. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008133439/222/69.

(080155969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

### **Immoscout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7640 Christnach, 13, Moellerdallerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.295.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le 3 octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Olivier PIERRARD, indépendant, né à Bruxelles, (Belgique), le 31 octobre 1972, demeurant à L-6931 Mendsdorf, 7b, rue Wangert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - objet - durée - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "IMMOSCOUT S.à r.l. (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la location d'immeubles ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non-bâtis et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

La Société a en outre pour objet l'aide à la recherche d'un bien immobilier au Luxembourg et à l'étranger, le conseil immobilier, la location saisonnière, location de vacances et l'achat, la vente et la location de fonds de commerce.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Christnach, (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Olivier PIERRARD, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7640 Christnach, 13, Moellerdallerstrooss.
2. Monsieur Olivier PIERRARD, indépendant, né à Bruxelles, (Belgique), le 31 octobre 1972, demeurant à L-6931 Mensdorf, 7b, rue Wangert, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIERRARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2008. Relation GRE/2008/4030. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents

0,50 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132746/231/119.

(080155459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

#### **Woco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.305.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 octobre 2008*

1. M. André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

127041

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WOCO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133491/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Gozewijn S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.473.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Les actionnaires de GOZEWIJN SA, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 octobre 2008 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Que la liquidation de la société anonyme GOZEWIJN SA en liquidation est achevée et qu'elle à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

*Deuxième résolution*

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Actionnaires

Référence de publication: 2008133493/763/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Phasecast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.037.

L'an deux mille huit, le quatre août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "PHASECAST S.A.", R.C.S. B 101.037, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 769 du 27 juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 569 du 6 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 3.310 (trois mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), représentant la totalité du capital social de EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros), sont représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires

ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

La procuration, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 610.000 (six cent dix mille euros) en vue de le porter de EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) à EUR 941.000 (neuf cent quarante et un mille euros) par la création de 6.100 (six mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire par l'actionnaire majoritaire.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 941.000 (neuf cent quarante et un mille euros) représenté par 9.410 (neuf mille quatre cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi".

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 610.000 (six cent dix mille euros) en vue de le porter de EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) à EUR 941.000 (neuf cent quarante et un mille euros) par la création de 6.100 (six mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire, LOZANO S.A.,

ici représentée par Madame Sonia BOULARD, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> août 2008.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de EUR 610.000 (six cent dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Article 5, alinéa 1<sup>er</sup>** : " Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 941.000 (neuf cent quarante et un mille euros) représenté par 9.410 (neuf mille quatre cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi ".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. SEIL, S. BOULARD, J. HONYMUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008, LAC/2008/32824. - Reçu à 050% : trois mille cinquante euros (€ 3050.-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133434/211/67.

(080155954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

### **European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 47.636.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EUROPEAN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1924 LUXEMBOURG, 43, rue Emile Lavandier, siège dénoncé le 10 juin 2003.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127043

Pour extrait conforme  
Maître Benjamin MARTHOZ  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008133514/2675/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**SW III Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 14 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenu le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Christophe Fender / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2008133513/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Sapiens Technology, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.241.

—  
**AUFLÖSUNG**

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe Gonze residing at 12, rue de la Bruyère, B-1428 Lillois, Belgium (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr Paul-Sébastien Carteret, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Lillois the 5th August 2008. The proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity requested the notary to record the following:

1. The Sole Shareholder holding all shares in issue in Sapiens Technology (the "Company"), with registered office at L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, so that the meeting thus regularly constituted and decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The share capital of the Company currently amounts to 53,010 Euros consisting of 7,000 class A shares and 10,100 class B shares, having a par value of 3.10 Euros each.

3. The Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company.

4. The Sole Shareholder acquired all shares in issues in the Company and as Sole Shareholder expressly decides to dissolve the Company.

5. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Liquidation of the Company with immediate effect, recordation of the assets and liabilities of the Company, transfer of all assets and settling of all the liabilities of the Company by the Sole Shareholder, and decision relating to the books of the Company.

2. Miscellaneous

Then the following resolution has been taken:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder declared having full knowledge of the assets and liabilities of the Company and of the financial situation of the Company.

The Sole Shareholder declared and consented to take over all assets of the Company and to assume the obligation to pay all valid claims of creditors of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges and declares that the Company ceases to exist as of the date hereof.

The Sole Shareholder decides that the shareholders register of the Company is cancelled.

The Sole Shareholder decides to discharge all the directors and statutory auditors of the liquidated Company for the execution of their duties until the date thereof.

The Sole Shareholder decides that according to article 151, 1<sup>o</sup> of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company will be kept for a period of at least 5 years at the residence of the Sole Shareholder.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendundacht, am elften Tag des Monats August.

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Philippe Gonze, ansässig in 12, rue de la Bruyère, B-1428 Lillois, Belgien (der "Alleinige Aktionär"), vertreten durch Herrn Paul-Sébastien Carteret, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß Vollmacht mit Datum vom 5. August 2008. Die ne varietur vom Vollmachtnehmer und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnete Vollmacht wird dieser Urkunde angeheftet, um gemeinsam mit ihr registriert zu werden.

Die erschienene Person hat, in ihrer oben genannten Eigenschaft handelnd, den Notar gebeten, folgendes festzuhalten:

1. Der Alleinige Aktionär hält alle sich im Umlauf befindenden Aktien der Sapiens Technology S.A. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, so dass die Versammlung rechtmäßig wurde und wirksam Entscheidungen zu allen Tagesordnungspunkten treffen kann.

2. Das Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich momentan auf 53.010 Euro, bestehend aus 7.000 A-Klasse Aktien und 10.100 B-Klasse Aktien, mit einem Nennwert von jeweils 3.10 Euro.

3. Der Alleinige Aktionär erklärt, vollständige Kenntnis der Satzung und der finanziellen Situation der Gesellschaft zu haben.

4. Der Alleinige Aktionär hat sämtliche sich im Umlauf befindenden Aktien der Gesellschaft erworben und entscheidet als Alleiniger Aktionär ausdrücklich, die Gesellschaft aufzulösen.

5. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung:*

1. Liquidierung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, Erfassung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, Übertragung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft durch den Alleinigen Aktionär und Entscheidung über die Bücher der Gesellschaft.

2. Verschiedenes

Daraufhin wurde folgender Beschluss getroffen:

#### *Einzigter Beschluss*

Der Alleinige Aktionär hat beschlossen, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Der Alleinige Aktionär erklärte, vollständige Kenntnis der Aktiva und Passiva und der finanziellen Situation der Gesellschaft zu haben.

Der Alleinige Aktionär erklärte und stimmte zu, alle Aktiva der Gesellschaft sowie die Verpflichtung zu übernehmen, alle rechtmäßigen Forderungen von Gläubigern der Gesellschaft zu begleichen.

Der Alleinige Aktionär erkennt an und erklärt, dass die Gesellschaft mit Wirkung des heutigen Tages aufhört zu existieren.

Der Alleinige Aktionär erklärt, das Aktionärsregister der Gesellschaft zu annullieren.

Der Alleinige Aktionär beschließt die Entlastung aller Verwaltungsräte und Kommissare der liquidierten Gesellschaft für die Ausführung ihrer Aufgaben bis zum heutigen Tag.

Der Alleinige Aktionär beschließt, dass gemäß Artikel 151, 1<sup>o</sup> des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für einen Zeitraum von mindestens 5 Jahren am Sitz des Alleinigen Aktionäres aufbewahrt werden.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst worden ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch

der selben erschienenen Person soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die englische Version maßgebend sein.

Worüber vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokumentes aufgeführten Tag ausgestellt wurde.

Das Dokument wurde dem Vollmachtnehmer der erschienenen Person vorgelesen und die vorliegenden Originalurkunde wurde vom Vollmachtnehmer der erschienenen Person zusammen mit dem Notar unterzeichnet."

Gezeichnet: P.S. CARTERET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2008. Relation: LAC/2008/34547. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. September 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133438/242/103.

(080155987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Tollamen SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TOLLAMEN S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 16551 constituée suivant acte reçu le 23 février 1979 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 121 du 31 mai 1979.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise DUMONT, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence MOSTADE, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie COLLEAUX, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que :

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt sept mille actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "TOLLAMEN SPF, S.A."

La société aura une durée illimitée."

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions,

obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

3. Ajout à l'article 3 d'un paragraphe ayant la teneur suivante.

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

4. Ajout à l'article 5 des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante :

"Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature."

5. Suppression du cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, et suppression subséquente de l'article 8 des statuts.

6. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

7. Renumérotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "TOLLAMEN SPF, S.A."

La société aura une durée illimitée. "

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient

matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article trois des statuts l'alinéa suivant:

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts les deux paragraphes suivants :

"Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, et de supprimer subséquemment l'article 8 des statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter les articles eu égard aux modifications opérées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. DUMONT, L. MOSTADE, S. COLLEAUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39073. - Reçu douze Euros (12.- €).

*Le Receveur ff. (signé) Franck SCHNEIDER*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133435/211/140.

(080155957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Ichor Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.290.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Richemont S.A., a société anonyme organised under Luxembourg law, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 165.76 (the "Sole Shareholder")

represented by M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 September 2008,

being the Sole Shareholder of, and holding all the shares in issue in, "Ichor Investments S.A." (the "Corporation"), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch on 5th May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 643 of 25th August 1999 and registered with the RCS under number B 70.290. The articles of association of the Corporation were amended for the last time by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 21st December 2000 published in the Mémorial under number 705 of 31st August 2001.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of all of the six hundred thousand (600.000) shares with no par value in issue in the Corporation.

(B) The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Corporation.

(C) The Sole Shareholder decides hereby to dissolve and liquidate the Corporation, to acknowledge the state of the Corporation's assets and liabilities, to have all assets of the Corporation transferred to itself and to assume the obligations of the Corporation which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Corporation is closed. The Sole Shareholder will assume the function of liquidator.

(D) The Sole Shareholder decides to fully discharge the board of directors and statutory auditor of the Corporation for the due performance of their duties up to this date and that the books and documents of the Corporation shall be lodged during a period of at least five years at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Richemont S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous numéro B 165.76 (l'«Actionnaire Unique»)

représentée par M<sup>e</sup> Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 25 septembre 2008,

étant le seul actionnaire de et détenant la totalité des actions en émission de «Ichor Investments S.A.» (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 5 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro C-643 du 25 août 1999 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.290. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2000, publié au Mémorial sous le numéro C-705 le 31 août 2001.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

(A) L'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les six cent mille (600.000) actions émises de la Société.

(B) L'Actionnaire Unique a parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

(C) L'Actionnaire Unique décide par la présente de dissoudre et liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transférés à l'Actionnaire Unique et d'assumer les obligations de la Société résultant de ses actifs, et décide ainsi que la liquidation de la Société est close. L'Actionnaire Unique assumera la fonction de liquidateur.

(D) L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que (sur demande de la partie comparante), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. LATTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40420. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133436/242/78.

(080155985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Aslan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.834.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 10 octobre 2008 que:

- Thibault Management Services S.A., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, a transféré 250 parts sociales à Bosuna Limited, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registry of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1498104;

- Victoria Management Services S.A., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, a transféré 250 parts sociales à Bosuna Limited, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registry of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1498104.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133055/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Sintex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2008*

Messieurs Norbert SCHMITZ, Charles HAMER et Jean ARROU-VIGNOD sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1an. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

SINTEX HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008133054/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**PaaLim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 83.569.

Im Jahre zweitausend und acht, am vierundzwanzigsten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft PaaLim S.A., mit Sitz in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 27. August 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 164 vom 30. Januar 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dieter HACH, Architekt, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Solange WOLTERSCHIERES, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Katharina ter HÜRNE geborene HACH, Ökonomin, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche FÜNFHUNDERT (500) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Abänderung von Artikel 4 der Satzung, jeweils in der Deutschen und Englischen Fassung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Deutsche Fassung:**

„Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.“

**Englische Fassung:**

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

2.- Erneuerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder. Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel vier der Satzung jeweils in der deutschen und in der englischen Fassung umzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

**Deutsche Fassung:**

„Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins

reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor."

#### Englische Fassung:

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Verwaltungsratsvorsitzenden zu erneuern für einen Zeitraum bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- 1.- Herr Dieter HACH, Architekt, Luxemburg., Vorsitzender.
- 2.- Frau Margrit HACH, Rentnerin, Schweiz.
- 3.- Frau Katharina ter Hürne, geborene HACH, Ökonomin, Luxemburg.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. HACH - K. ter HÜRNE - SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, LAC/2008/39368. - Reçu EUR 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den siebten Oktober zweitausendacht.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131983/242/91.

(080154026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

#### Apax Maple 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.416.

L'adresse professionnelle de Monsieur Stephen Kempfen, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:  
- 33, Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133057/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Apax Maple 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.417.

L'adresse professionnelle de Monsieur Stephen Kempen, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:  
- 33, Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133058/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03112. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Athéna Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4967 Clémency, 93, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.333.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Madame Jeanne-Marie LACROIX, employée privée, née le 12 novembre 1958 à Dijon (France), demeurant à L-4967 Clémency, 93, rue de la Chapelle

2.- Madame Pamela HEUTS, employée privée, née le 21 septembre 1975 à Watermael-Boistfort (Belgique), demeurant à B-1360 Perwez, 2, avenue de Burllet,

3.- Madame Aïcha OUCHENE, sans profession, née le 23 avril 1956 à Olued Moussa (Algérie), demeurant à F-57570 Rodemack, 5, Chemin de la Glèbe.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Ddurée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Athéna Luxembourg S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Clémency. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques, le conseil en organisation d'entreprise, la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques, la fourniture de tous services dans le domaine du commerce, et de l'informatique à l'exception des activités appartenant au secteur artisanal.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31.200,- EUR) représenté par TROIS CENT DOUZE (312) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes qui ne sont pas actionnaires qu'avec l'agrément de l'intégralité des actionnaires. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur lesdites actions.

En cas d'exercice de ce droit, et faute d'accord sur le prix des actions, le rachat se fera au prix indiqué par un auditeur externe qui sera nommé à l'unanimité des actionnaires.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non-actionnaire doit en informer les actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Les actionnaires disposent alors d'un délai de six mois pour agréer ou non le nouvel actionnaire et exercer leur droit de préemption. Si tel n'était pas le cas à l'expiration de ce délai, les actionnaires seront alors tenus d'acheter à parts égales les actions offertes à la vente au prix indiqué par l'auditeur externe, dans les six mois de cette indication au plus tard.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès d'un actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances et insérés dans un registre spécial.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quinze juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur-délégué, ou les personnes déléguées à la gestion journalière de la société ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ième</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale, qui décide à l'unanimité de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Une telle décision sera prise à l'unanimité.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, qui règle le mode de la dissolution, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 15 juin 2009.

127055

*Souscription et libération*

Les TROIS CENT DOUZE (312) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1.- Madame Jeanne-Marie LACROIX, prénommée, .....	104
2.- Madame Pamela HEUTS, prénommée, .....	104
3.- Madame Aïcha OUCHENE, prénommée .....	104
TOTAL: TROIS CENT DOUZE actions .....	312

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31.200,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Pamela HEUTS, employée privée, née le 21 septembre 1975 à Watermael-Boistfort (Belgique), demeurant à B-1360 Perwez, 2, avenue de Burllet,
- 2.- Monsieur Rémy HAYO, employé privé, né le 24 février 1957 à Creutzwald 57 (France), demeurant à L-4967 Clémency, 93, rue de la Chapelle
- 3.- Monsieur Philippe GROS, employé privé, né le 29 avril 1957 à Paris 14 (France), demeurant à F-57570 Rodemack, 5, Chemin de la Glèbe.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Claude JOLIS, expert-comptable, né le 27 mai 1958 à Liège (Belgique), demeurant à L-2518 Luxembourg, 54, rue Schetzel.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 93, rue de la Chapelle, L-4967 Clémency.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur, Philippe GROS, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle à concurrence de la somme de cinq mille euros (5.000.- €) par opération, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Pour toutes opérations excédant ce montant, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

*Remarque:*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts qui précèdent.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jeanne-Marie Lacroix, Pamela Heuts, Aïcha Ouchene, Carlo Wersandt.

127056

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, LAC/2008/39395. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-six euros (€ 156).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008133120/9127/205.

(080156080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

### **Compagnie Générale Intereuropa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.739.

#### — DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «COMPAGNIE GENERALE INTEREUROPA S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 octobre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12721.

- que la société «COMPAGNIE GENERALE INTEREUROPA S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76.739,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 juin 2000 et publié au Mémorial C numéro 822 du 9 novembre 2000; les statuts de la prédite Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 233 du 29 janvier 2008, au capital social de trente-deux mille Euros (32.000.- EUR) représenté par trois mille deux cent (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.-EUR) chacune

se trouve à partir de la date du 7 octobre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 septembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la «Axiome Audit S.à r.l.», 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008133524/239/31.

(080155997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---